



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 121
N° acte : 220
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 19 juin 1918 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr PAILHES Pierre**, propriétaire, demeurant rue Sarrut à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
PAILHES Pierre (1927)
SERE Etienne(1884)
SERE Marie Sabine épouse PAILHES (1974)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Police Municipale*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notoriété du 26 Décembre 2012*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 124
N° acte :
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
PELLISSIE Celestine épouse LAGUERRE (1929)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Police Municipale*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Plaque sur la pierre tombale
avec coquille
objet funéraire absent*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Tout va bien actuellement sur
place de la concession*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes récépissés des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droit, personnes à charge de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées ».

(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes récépissés des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droit, personnes à charge de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées ».

(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 125
N° acte : 809
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 14 août 1962 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Mr DELPECH Bernard, demeurant rue Béranger à Toulouse

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 129
N° acte : 759
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 14 août 1962 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr ROQUES Jean, demeurant allées du Balouard à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
ROQUES Jean (1969)
ROQUES Jean-Marie (1957)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Tous en béton et les balles
Craie verte
objets funéraires et fleurs en terre

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Pierre tombale en pierre
objets funéraires en terre
graves effrées

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de non-état établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mentionner les délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (sans droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées. »

(6) Noter très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de non-état établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mentionner les délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (sans droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées. »

(6) Noter très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 134
N° acte : 1148
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 12 septembre 1978 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr RIVALS Pierre**, demeurant 36 rue Maréchal Foch à Mazères
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
RIVALS Bernard (1945)
RIVALS Marie (1954)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 11h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 135
N° acte : 540
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 7 août 1944 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr RUMEAU Jean-Marie, gendre de Mr Villeroux**, demeurant à Sarrancolin (Hautes-Pyrénées)
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
DURAND Felicité épouse VILLEROUX (1931)
VILLEROUX Jean (1949)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 11h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*N'a été constaté que
objets funéraires en
état de dégradation*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Entourage au lieu de sépulture de débris, des pierres
objets funéraires en
état de dégradation*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer = aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer = aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notoriété du 16 Décembre 2018*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 136
N° acte :
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le pour une durée
Sépulture achetée « nommé sur plan NICOL
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu 31 Janvier à 14h*
2019
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Polices Municipales*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 140
N° acte : 561
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 12 juin 1946 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr ROOU Germain**, demeurant ferme de Lakanal
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
BONNET VERGNES Marie (1925)
ROOU Jean-Marie (1937)
VERGNES ROOU Maria (1960)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *31/01/2019*
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Polices Municipales*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terrain battue non entretenue
floues les successeurs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Mauvais
pas entretenu
successeurs floues*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont vaines.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont vaines.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 141
N° acte : 45 & 45bis & 45ter
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 29 juillet 1885 (45) et le 15 juin 1887 (45bis) et le 12 septembre 1910 (45ter) pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mademoiselle TEYSSANDIER Baptistine**, lingère, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
CAZALAS Marguerite (1884)
DEUMIE Françoise Louise (1943)
LAMARQUE SENTI Jeanne (1981)
SANNEGRE Bernard (1887)
SENTI Jean-Louis (2003)
TEYSSANDIER François (1875)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier à 14h
2019

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 142
N° acte : 90
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 6 février 1905 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Veuve SILVESTRE Aristide**, rentière, demeurant rue Sarrat à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
SILVESTRE Aristide (1904)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession)(6)

Humidité sur la façade
Mauvaise
flora et végétation sauvage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession)(6)

Déséquilibre des éléments du monument
Mauvaise
flora et végétation sauvage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de nonoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de nonoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 143
N° acte : 86
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 14 mai 1904 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme Veuve BARRAU**, demeurant Grande Rue à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
BARRAU Jean (1903)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier 2019 à 16h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 149
N° acte : 757
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 6 novembre 1957 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme Veuve PECH Anaïs née DUMAS**, demeurant à CASTRES
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
ABESCAI épouse PECH Antoinette (1931)
PECH Jean (1938)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier 2019 à 16h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Non entretenu
grasses effluents, mousses
Objets funéraires enrobés
mauvais état général

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Très belle non dérangée
Objets funéraires et fleurs très soignées
Non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de non-entretenu établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de non-entretenu établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 150
N° acte : 11
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 6 novembre 1860 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme CANTEGRIL Pauline Veuve GILLET Raymond**, propriétaire demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
GILLET Raymond

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 152
N° acte : 108
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 8 juillet 1907 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Melle LABATUT Thérèse**, demeurant rue de la Papeterie à Pamiers
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
LABATUT Achille (1907)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Vincent Santamaria, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terrain battue entièrement sans rien dessus
avec quelques*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Non entretenu
Vegetation sauvage - muraille
objets funéraires cassés*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres » qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres » qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 154
N° acte : 70
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 1^{er} avril 1899 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Monsieur CATALA Antoine**
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
CAZEAUX épouse TULLIE (1863)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu di 31 Janvier 2019 à 16h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Pêcheur Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 157
N° acte : 75 & 75bis
Emplacement: Section B
Concession : famille
Délivrée le 30 septembre 1900 (75) et le 21 avril 1910 (75bis) pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Monsieur PAGANONI Jean et Mme veuve PAGANONI Jean**
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Mr MARDEUIL, Euphasie (1915)
Mr PAGANONI Jean (1908)
Mme PAGANONI Julie (1951)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu di 31 Janvier 2019 à 16h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Pêcheur Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terre battue
Entourage nivelée
Non entretenue

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Moussa
Non entretenue

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien » et/ou présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Noter très précisément l'état de la concession(indiquer soigneusement l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien » et/ou présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Noter très précisément l'état de la concession(indiquer soigneusement l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 161
N° acte : 110
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 11 juillet 1907 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme BAZI Marie Anne, ménagère et Mr Mage Paul**, boulanger, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 162
N° acte : 130
Emplacement: Section B
Concession : famille
Delivrée le 1 juillet 1909 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr BOUFFIL Jean**, serrurier ajusteur, demeurant Grand'Rue Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

BOUFFIL Jules (1907)
BOUFFIL Paul (1912)
BOUFFIL Jean (1922)
FOUET Catherine épouse LAVAIL (1921)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeu. 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Vincent Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Végétation sauvage
Entourage envahie
Tête battue
Fleurs des tombes

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Sabine BONAIDE
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Mouvement sur stèle
non entretenu
Graves effondrés

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Sabine BONAIDE
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « au vu des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, et/ou prévu malgré les heures qui leur ont été notifiées ».

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « au vu des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, et/ou prévu malgré les heures qui leur ont été notifiées ».

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 163

N° acte : 65 & 65bis

Emplacement: Section B

Concession : famille

Délivrée le 1^{er} avril 1898 (65) & le 1 mai 1904 (65bis) pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée par **Mr BORDEI Bernard**, domicile rue de la Madeleine à Toulouse

Ayant droit.(2)

Personne inhumée dans la concession :

GLEIZES Louis (1929)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le jeudi 31 janvier 2019 à 16h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Imant Santamaria, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Même en le moment
Rien existant

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer le qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou sous-délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (avant-droits, personnes chargées de l'entretien) ou 2 délégués, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du titulaire de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent » lorsque les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession (inclure notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.